



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le Vingt-Quatre Septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2018

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21 - Votes pour : 21 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI - G. BARRA - JL. GIRAUD- **Adjoints**
S. ALLEG - J-M. BAGNIS - N. BARRECA - S. BEURRIER - J. ROBERT HENSELER - E. MENUT -
A. PELLEGRINO - J. RAYNAUD - A. RASKIN - J. TOCQUER - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : M. AUFFRET (pouvoir à C. BOUGE) - N. DEDULLE (pouvoir à S. LELUIN)

C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à A-M GAUBERTI) - N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA)

Absences non excusées : A. DUBOIS - JC. SANSONI

ELABORATION DU PLU : Avenant 8

Monsieur le Maire expose :

VU le Code des marchés publics.

CONSIDERANT que l'élaboration du PLU demande de retravailler une zone en particulier, à savoir la zone 1AU.

QUE cela va demander un délai supplémentaire à la mission initiale confiée au cabinet ES-PACE.

CONSIDERANT qu'il convient de prolonger le lien contractuel avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et cela jusqu'au 31 mars 2019.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant n°8, concernant l'élaboration du PLU, avenant prolongeant le lien contractuel jusqu'au 31 mars 2019.
- **DE DONNER** tout pouvoir pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE